



Bruxelles, le 22 janvier 2021  
(OR. en)

5525/21  
ADD 1

DENLEG 4  
FOOD 4  
SAN 30  
DELECT 11

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	20 janvier 2021
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2021) 192 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../... DE LA COMMISSION modifiant l'annexe du règlement (UE) n° 609/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des substances qui peuvent être ajoutées aux préparations pour nourrissons et aux préparations de suite, ainsi qu'aux denrées alimentaires pour bébés et aux préparations à base de céréales

---

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2021) 192 final - ANNEXE.

---

p.j.: C(2021) 192 final - ANNEXE



Bruxelles, le 20.1.2021  
C(2021) 192 final

ANNEX

**ANNEXE**

**du**

**RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../... DE LA COMMISSION**

**modifiant l'annexe du règlement (UE) n° 609/2013 du Parlement européen et du Conseil  
en ce qui concerne la liste des substances qui peuvent être ajoutées aux préparations  
pour nourrissons et aux préparations de suite, ainsi qu'aux denrées alimentaires pour  
bébés et aux préparations à base de céréales**

## ANNEXE

L'annexe du règlement (UE) n° 609/2013 est modifiée comme suit:

- a) Pour la substance «Folate», la rubrique «L-méthylfolate de calcium» est remplacée par le texte suivant:

L-méthylfolate de calcium	X	X	X	X
------------------------------	---	---	---	---